

Parc Scientifique et Industriel des Montboucons - Ratification de la décision du Comité du Syndicat Mixte sur l'étude de faisabilité

M. ANTONY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Scientifique s'est prononcé à l'unanimité sur tous les aspects techniques et financiers de l'étude de faisabilité de l'aménagement de cette opération. Cette décision doit être ratifiée par les collectivités membres du Syndicat.

La réflexion a été menée à partir d'une étude globale sur l'ensemble du site des Montboucons, d'une surface de 155 ha, pour une surface cessible de 85 ha, déduction faite des équipements et espaces publics ainsi que des terrains déjà occupés (ENSMM, Lycée Nicolas Ledoux, etc.).

Au vu des données techniques et financières de cette approche, le Comité a décidé de retenir une première tranche d'opération portant sur 35 ha cessibles correspondant à la prise en compte des quartiers 2 - 3 - 4 - 7 du plan d'aménagement de la zone annexé à la délibération.

Le bilan financier prévisionnel, au stade de l'étude de faisabilité de cette première tranche prévue sur une durée de 12 ans, se présente ainsi :

Dépenses

- acquisitions	16 MF
- études	10 MF
- travaux	199 MF
- frais (TVA, financiers, commercialisation, etc.)	72 MF
Total TTC	297 MF

Recettes

- cessions	90 MF
- emprunt	24 MF
- subvention Ville	52 MF
- participation des 4 collectivités	129 MF
- produits divers	2 MF
Total TTC	297 MF

Au titre des recettes, la subvention de la Ville de 52 MF correspond à la somme des travaux déjà engagés, à la prise en compte ultérieure de 50 % des travaux d'eau et d'assainissement ainsi que 50 % des dépenses de valorisation.

Les participations des collectivités à l'équilibre de l'opération, de l'ordre de 129 MF sur 12 ans ont été fixées sur la base de la répartition de la Taxe Professionnelle, à savoir :

- Région	8,61 % soit environ	11 MF
- Conseil Général	25,59 % soit environ	33 MF
- Ville de Besançon	62,32 % soit environ	81 MF
- CCI	3,38 % soit environ	4 MF
Total		129 MF

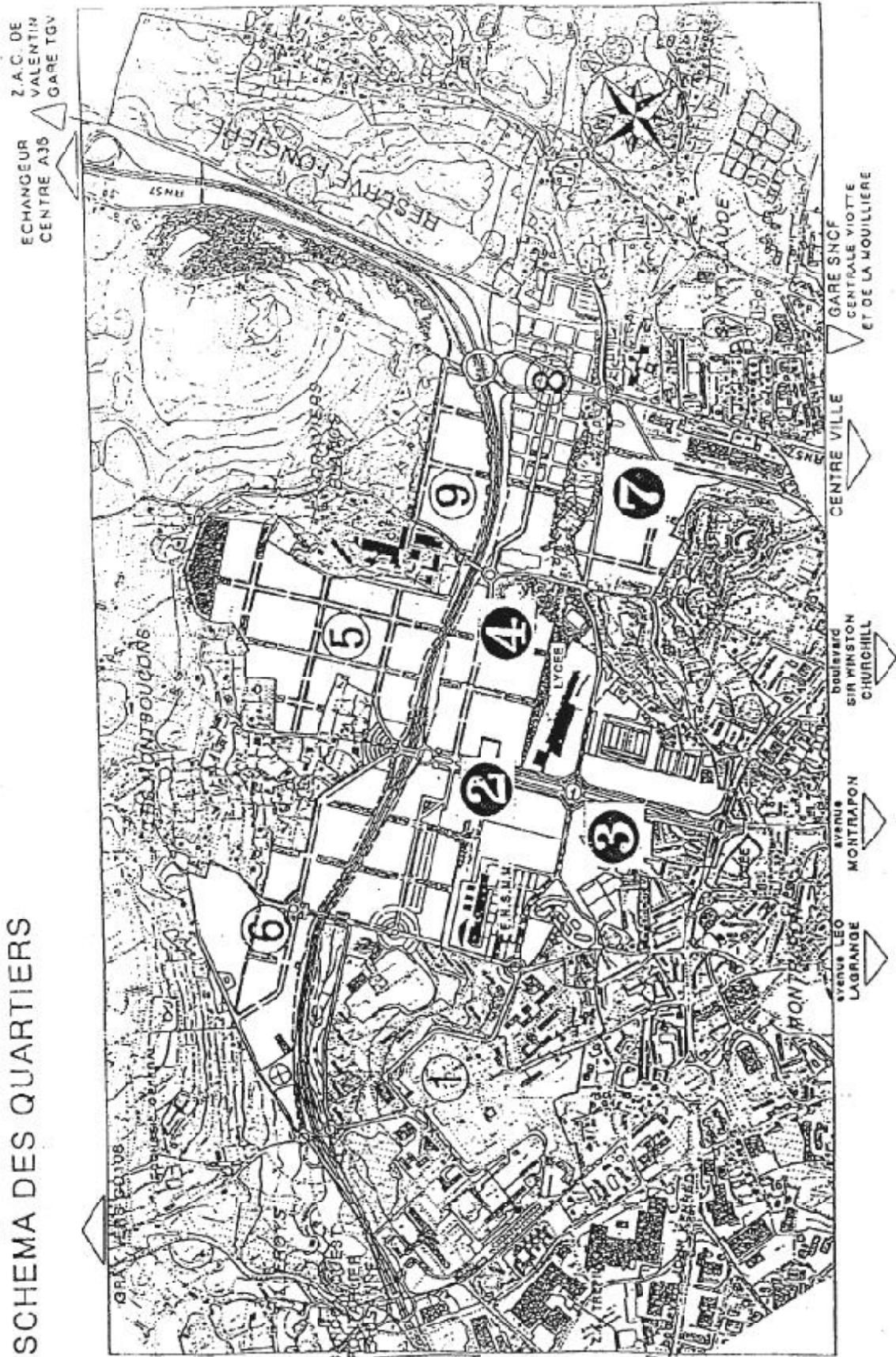
C'est sur ces propositions que le Comité du Syndicat Mixte du 11 avril 1994 a décidé, à l'unanimité, d'engager la phase de réalisation.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver les principes du montage de l'opération sur la base du dossier d'étude de faisabilité.

Toutefois, d'autres décisions plus précises seront à valider à la présentation des dossiers de création et réalisation de la ZAC. D'ailleurs, le Comité du Parc Scientifique et Industriel du 1^{er} février 1995 a approuvé, à l'unanimité, l'état d'avancement de ces dossiers et décidé de lancer la phase opérationnelle du projet.

C'est dans cet objectif que le Conseil Municipal du 13 mars 1995 a lancé la phase de concertation préalable à la procédure de ZAC.

Le Conseil Municipal est invité à ratifier la décision du Comité du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons (secteurs 2 - 3 - 4 et 7).



M. ANTONY : Il s'agit de ratifier une décision prise à l'unanimité par le comité du parc scientifique l'an passé. Je voudrais quand même en profiter pour vous présenter en quelques instants très courts de quoi il s'agit. Vous avez une carte du parc scientifique ; son emprise représente 155 ha dont 85 cessibles compte tenu des infrastructures et de ce que l'on compte y développer en terme d'espaces verts parce qu'il s'agit d'un éco-parc scientifique. On a décidé de retenir une première tranche d'opération qui porte sur les quartiers 2, 3, 4, 7, cela représente 35 ha cessibles. Il a été établi un bilan financier prévisionnel pour une dépense de 297 MF équilibré comme vous pouvez le voir par le prix des cessions, c'est-à-dire des ventes de terrains, un emprunt, une subvention de la Ville et la participation des quatre collectivités à l'équilibre de l'opération. La participation de chacune des collectivités a été établie sur la base de la répartition de la taxe professionnelle, c'est-à-dire que la part de la Ville représente 62,32 % de la participation des quatre collectivités, 129 MF, cela représente pour la Ville 81 MF sur 12 ans. Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver les principes du montage de l'opération sur cette base, ce que la Commission Développement Economique a approuvé à l'unanimité.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, c'est un effet d'annonce de plus, je me plais à le dire tout de même compte tenu du fait qu'on parle de ce dossier depuis des années et des années. Comme par hasard, tout se dénoue, sans d'ailleurs avoir la moindre ressource pour le faire, deux mois avant les élections. Je n'ai pas vu beaucoup de sommes provisionnées au budget que vous nous avez fait voter mais c'est une simple réflexion. Ma question est simplement de savoir si le montage de l'opération assez compliqué en forme d'usine à gaz que vous nous aviez proposé au comité du Syndicat Mixte, nous l'adoptons à travers cette délibération ou pas ? Ce n'est pas relaté ici mais la structure opératoire permettant de mettre en œuvre le parc des Montboucons est une proposition que vous aviez faite et qui a fait l'objet d'une discussion au sein du comité du Syndicat Mixte. Je voudrais donc simplement savoir si à travers cette délibération que vous nous soumettez, vous nous faites approuver votre proposition ou pas ?

M. NACHIN : C'est un projet qui avance à la vitesse d'une tortue au galop. Depuis de très nombreuses années on en parle, je me souviens en avoir discuté avec Louis MARTIN en 1988 mais c'est un projet qui date d'avant 1988. Je ne veux pas laisser passer ce que dit M. ANTONY, ce sera un éco-parc, permettez-moi de ne pas être d'accord quand à l'intérieur de cet éco-parc comme on dit passera une autoroute sur laquelle, d'après les propos de M. le Maire, il passera 90 000 véhicules par 24 heures. En fait d'éco-parc, on fait mieux.

M. LE MAIRE : C'est vrai qu'en matière d'écologiste aussi vous faites dans la différence. Pour s'y retrouver parmi vous, ce n'est pas facile du tout. Alors disons éco-parc, parc scientifique et industriel, peu importe.

Je voudrais simplement indiquer à M. le Député JACQUEMIN que c'est le comité du Syndicat Mixte du 11 avril 1994, cela fait un an, qui a décidé d'engager la phase de réalisation dont on parle. Donc ce n'est pas d'hier et cela n'a rien à voir du tout avec les échéances qui arrivent.

M. ANTONY : Je voudrais d'abord vous faire une confidence, Monsieur le Maire, j'aime bien les saules parce que, je le dis sous le contrôle du médecin, ils contiennent de l'acide acétylsalicylique dont BAYER a fait l'aspirine je crois et j'en ai parfois grand besoin.

M. LE MAIRE : Et que viennent faire les saules ?

M. ANTONY : Ils apportent cette notion d'éco-parc dont on parlait il y a un instant. Si mes collègues étaient venus et en particulier M. le Député, à notre dernière Commission Développement Economique, il aurait vu les plans avec beaucoup d'espaces verts. Vous le connaissez d'autant mieux Monsieur le Député que vous avez voté cette délibération dont il est question aujourd'hui. Elle a été

votée à l'unanimité et vous étiez présent. Vous dites que c'est un effet d'annonce mais vous savez qu'on a pris du retard pour la présenter, vous étiez également au deuxième comité dont vous venez de parler. Je me sens un petit peu vexé quand vous parlez d'usine à gaz parce que j'étais le rapporteur de tout le groupe de pilotage qui comprend des représentants des quatre collectivités impliquées dans ce travail et je vous assure qu'on s'y donne avec conviction et qu'on n'y met pas une coloration politique. On se sent au service d'un projet qui intéresse tout le monde et qui intéresse l'emploi. Il a pu apparaître compliqué pour des raisons peut-être personnelles, peut-être que certains n'étaient pas très bien informés de ce que l'on proposait. Mais pour l'essentiel, ce que l'on a retenu des propositions, c'est le fameux délégué, le chef de projet que l'on s'emploie à recruter en ce moment, ce qui va être l'âme de notre technopole. C'est lui qui va faire vivre la technopole, tous les ingrédients sont réunis.

Pour l'instant, on vous demande de valider ce que le comité a voté, c'est-à-dire ce que la Région, le Conseil Général, la Chambre de Commerce, la Ville ont voté, chacune des collectivités étant invitée à valider cette décision du comité. Rien de plus, c'est très clair, tout est dans la délibération. Le fonctionnement, nous en avons parlé au dernier Conseil Municipal lorsque vous nous avez autorisé à embaucher le chef de projet. Le seul petit débat concernait la structure d'aménagement, SEM ou pas, c'est un débat mineur, permettez-nous déjà de dépasser ce stade qui est celui du financement de l'équilibre qui va nous permettre de vendre le mètre carré de terrain sur ce parc scientifique à 130 F environ pour les entreprises, c'est-à-dire le même prix que dans le reste de la commune. Ce n'est pas très cher mais cela demande un effort financier de la part des collectivités, parce que je le rappelle, on n'attrape pas les mouches avec du vinaigre.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je veux être clair dans ma prise de parole. J'ai seulement demandé des précisions sur le vote puisque lorsque nous nous sommes réunis au comité auquel j'appartiens, des discussions ont porté sur la structure d'aménagement qui paraissait compliquée. Je voulais simplement savoir si en votant ce texte, nous adoptons ce mode d'aménagement, cette structure d'aménagement. Voilà ma question précise. Pour le reste, il est clair que j'ai soutenu et j'appelle de mes vœux ce projet depuis bien longtemps Monsieur ANTONY, vous le savez très bien. M. le Maire sait très bien également le rôle très positif que j'ai joué auprès de la Région pour qu'elle reste présente dans ce dossier et vous savez également que si une certaine Maison de la Science et des Technologies se fait aux portes du parc actuellement, je n'y ai pas non plus été pour rien. Donc je veux tout de même ramener les choses à leur juste valeur, Monsieur le Maire. Sur ce projet, je suis tout à fait d'accord. Je regrette simplement, comme je l'ai fait tout à l'heure, qu'il ait tant tardé à finalement se mettre en place, j'ai posé une question sur la structure d'aménagement et M. ANTONY n'a pas à avoir d'état d'âme par rapport à mes positions. C'est un peu l'usine à gaz sur la structure d'aménagement !

M. LE MAIRE : Vous savez aussi Monsieur JACQUEMIN, je vous le rappelle, que les incertitudes de la Région nous ont fait gaspiller un temps précieux. La Région a mis au moins deux ans à dire qu'elle participerait. Vous le savez bien puisque vous êtes vous-même intervenu auprès du Président de la Région pour faire activer les choses.

M. JACQUEMIN : Je vous mets au défi de trouver une délibération du comité qui montre que la Région a retardé la mise en œuvre de ce projet. Je crois qu'il ne faudrait pas prendre ses désirs pour des réalités.

M. LE MAIRE : Je vous retrouverai effectivement les délibérations que nous avons prises au sein du comité de ce syndicat, montrant qu'effectivement M. DUVERGET était favorable et M. le Président du Conseil Général ne disait pas oui. C'est peut-être un an et demi mais cela nous fait perdre un temps précieux, j'en suis persuadé et vous le savez bien vous aussi.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les principes du montage financier de l'opération sur la base du dossier d'étude de faisabilité et ratifie la décision du Comité du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons.